

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

~o O o~

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, dument convoqué, le dix-huit s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DELCROS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS :

M. Francis DELCROS, M. Ronan FLEHO, M. Jean-François LAVILLE, Mme Florence PAULY, Mme Isabelle LEURENT, M. Jean-Pierre ACEVEDO, M. Marc JOKIEL, M. Jean-Yves BERGOGNAT, Mme Frédérique CONSTANS, Mme Sandrine SALIER, M. Christophe MAUREL, Mme Agnès BARLET, Mme Céline GOEURY, M. Patrice CAILLE, Mme Michèle MANOUVRIER, Mme Catherine PIED-JULES, M. Alexandre PERAUD, M. Yann CHAIGNE.

EXCUSES :

Mme Martine VAILLOT, M. Thomas BEX.

PROCURATIONS :

M. Vincent MICHELET procuration à M. Francis DELCROS
Mme Christelle LAPOUGE procuration à Mme Sandrine SALIER
Mme Gwenaëlle VINTER procuration à M. Ronan FLEHO

Secrétaire de séance : Mme Florence PAULY

~o O o~

Francis DELCROS, maire présente de l'ordre du jour.

Projet école :

Florence PAULY présentation sommaire du projet école
Jean François LAVILLE présentation des travaux programmés aux abords de l'école
Jean Yves BERGOGNAT présentation du plan de financement de ce projet

Questions :

Patrice Caille : a t'on une idée de ce qui pourra être obtenu comme subvention ?
Jean Yves BERGOGNAT : pour le moment, non, on ne peut faire que des prévisions
Francis DELCROS : chaque partenaire financier à une enveloppe globale et cela dépend du nombre de demande qui leur parviennent.

Alexandre PERRAUD : a-t-on une idée du calendrier des réponses ?

Jean Yves BERGOGNAT :

- DETR fin mai
- Département fin mars
- FFTEPCV assez rapidement puisque la date limite de dépôt était rapide

- FSIL pas de date car la Préfecture n'a pas encore les instructions pour 2017 dans tous les cas il faudra les réponses avant de signer les marchés de travaux, donc avant le 1er juillet.

Alexandre PERRAUD : c'est dommage que le dossier ait traîné !
Francis DELCROS : les raisons pour lesquelles le dossier n'a pas abouti lors de la précédente mandature ont déjà été expliqués à maintes reprises. De plus, si ce dossier avait abouti plus tôt, les FSIL et FFTEPCV n'existeraient pas cela aurait été une charge supplémentaire pour la commune, sans compter les taux d'intérêts qui sont au plus bas

Francis DELCROS : pour information, le permis va être déposé dans les prochains jours

~o O o~

N° 2017-04 OBJET : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) FINANCE PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER POUR L'OPERATION RENOVATION-EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LATRESNE

Le dossier de demande de subvention suivant a été soumis au SYSDAU qui sélectionne les dossiers à présenter à l'approbation de la DREAL puis seront financés par le Ministère.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé des motifs approuve la demande de subvention suivante de 557 800 € sur un montant de travaux liés à l'amélioration thermique et de baisse de consommation du bâtiment d'un montant de 1 115 600 €.

Bénéficiaire : Commune de Latresne

Liste des actions :

- 1/ Rénovation thermique et extension du groupe scolaire (maternelle et élémentaire)

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Rénovation thermique et extension du groupe scolaire	1 115 600	Subvention TEPCV (50%)	557 800
		Autofinancement (36%)	263 800
		DETR	93 000
		FSIL	136 000
		Département de la Gironde	65 000
TOTAL HT	1 115 600	TOTAL HT	1 115 600

Action 1 : Rénovation thermique et extension du groupe scolaire (maternelle et élémentaire)

Description de l'action :

Création d'une classe maternelle et d'une classe élémentaire sur la partie extension du groupe scolaire

Mise aux normes des bâtiments existants avec remplacement des fenêtres bois en PVC et double vitrage isolation par l'extérieur avec bardages spécifiques

Ensemble du programme électrique en basse consommation sur les parties rénovées et l'extension du groupe scolaire

Remplacement de la couverture de l'école maternelle avec intégration d'une isolation en laine de verre

Création d'une nouvelle chaufferie avec distribution sur les différents secteurs du groupe scolaire

Calendrier : Démarrage des travaux juillet 2017 et achèvement des travaux décembre 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'intégration de l'éclairage basse consommation dans le groupe scolaire permettra une réduction des consommations d'énergie

L'isolation par l'extérieur, le remplacement des fenêtres et le remplacement de la couverture de l'école permettront une réduction des consommations et des besoins d'énergie avec un développement des ressources et énergies renouvelables locales

Détail des coûts prévisionnels de l'action		
Description	Montant (HT)	
Isolation par l'extérieur		315 600 €
Remplacement de fenêtres	L	300 000 €
Eclairage	e	150 000 €
Etanchéité et couverture	M	200 000 €
Chauffage	a	150 000 €
Total	L e	1 115 600 €

Pour : 21 voix Contre : 0 voix Abstention : 0
--

~o O o~

N° 2017-05 OBJET : APPROBATION DE L'OPERATION DE RENOVATION-EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LATRESNE ET DE SOLLICITATION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) ET DU FONDS DE SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL (F.S.I.L) PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé des motifs :

- Approuve l'opération de rénovation-extension du groupe scolaire de Latresne,
- Approuve la demande de subvention D.E.T.R et F.S.I.L. selon le plan de financement suivant

COUT DE L'OPERATION

TRAVAUX HT	2 840 501,00
TVA 20 %	568 100,20
TOTAL TTC	3 408 601,20 €

FINANCEMENT

DETR	280 000,00€
FSIL	1 136 200,00€
Conseil départemental CAE	185 178,00€
Développement durable TEPCV	557 800,00€
Réserve parlementaire	10 000,00€
Autofinancement communal	1 239 423,20€
TOTAL TTC	3 408 601,20€

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

~o O o~

N° 2017-06 OBJET : SOLLICITATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT ECOLE (CAE) POUR L'OPERATION DE RENOVATION-EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LATRESNE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé des motifs demande une subvention au titre de la Convention Aménagement Ecole pour l'opération de rénovation-extension du groupe scolaire de Latresne.

Pour un montant de 185 178 € sur un montant total de travaux de 2 840 501 € H.T soit 3 408 601,20 € T.T.C.

**Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

~o O o~

N° 2017-07 OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT D'ETUDES, DE TRAVAUX, DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS (SIETRA) DE LA PIMPINE ET DU PIAN –

ISSU DE LA FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE TRAVAUX, DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT (SIETRA) DU BASSIN VERSANT DE LA PIMPINE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU DU PIAN

Vu la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 40-III,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Gironde arrêté le 29 Mars 2016, et notamment son article 14,

Vu l'arrêté du Préfet du 13 décembre 2016,

Considérant qu'il recueilli l'accord de la majorité qualifiée des organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale intéressés par le projet.

Considérant qu'une harmonisation de ces compétences pourra être opérée à compter du 1^{er} janvier 2017, notamment dans la perspective de la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 par les EPCI au titre de leurs compétences obligatoires,

EXPOSE

Après avoir entendu les explications du maire,
A l'issu du scrutin sont élus :

Délégués titulaires

Francis DELCROS

Jean-Francois LAVILLE

Délégué suppléant

Frédérique CONSTANS

La présente délibération annule et remplace la délibération 2017/02 du 16 janvier 2017.

Pour : 21 voix Contre : 0 voix Abstention : 0
--

~o o o~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

~o o o~